LA LETTRE

de l'Observatoire national de la petite enfance



SEPTEMBRE 2017

N°2

Depuis plus de dix ans, l'Observatoire national de la petite enfance (ONaPE)¹, publie un rapport annuel rassemblant les données statistiques relatives à l'état et à l'évolution de l'accueil du jeune enfant en France. À la rentrée de chaque année, la Lettre de l'Observatoire complète cette publication en mettant en exergue quelques données stratégiques issues du rapport, en fournissant des données provisoires et en informant des travaux en cours. Pour cette seconde édition, la lettre est enrichie de deux focus : le premier concerne les familles utilisatrices des micro-crèches dont les tarifs sont fixés librement et le deuxième porte sur l'évolution du recours aux prestations accompagnant l'arrêt ou la baisse d'activité professionnelle des parents de jeunes enfants.

L'OFFRE D'ACCUEIL

L'offre est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans. Cet indicateur rapporte une offre d'accueil par les modes d'accueil formels (hors sphère familiale) au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans. Il correspond – à un instant donné – au nombre de places disponibles pour ces enfants en établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, halte-garderies...), à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salarié(e)s à domicile (voir encadré méthodologique).

En 2015, une offre potentielle de 56,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

En 2015, la capacité théorique d'accueil est de 56,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en France entière (hors Mayotte) et collectivités d'outre-mer (Com) de Saint-Martin et Saint-Barthélemy : 57,7 places en métropole et 27,7 places dans les départements d'outre-Mer (Dom). L'accueil proposé par les assistant(e)s maternel(le)s reste prépondérant puisqu'il s'établit à 33,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en France entière. L'offre réalisée par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèches, crèches familiales et parentales) est le second contributeur, couvrant 17,8 % des enfants de moins

de 3 ans. L'offre à l'école fait de l'Éducation nationale le troisième contributeur en assurant l'accueil de 3,9 % des enfants de moins de 3 ans. Les salarié(e)s exerçant au domicile des parents ne participent que marginalement à cette offre globale (1,7 %).

En 2016, l'offre d'accueil collectif continue de progresser

D'après les données provisoires disponibles, le nombre de places proposées par les structures collectives aurait crû de près de 8 000 entre 2015 et 2016. Cette évolution se traduirait par une augmentation de la capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans de 0,7 point en un an (dont 0,4 point dû à la démographie) : elle s'établirait à 18,5 places d'accueil en 2016. Bien qu'elles ne représentent que 7,5 % de l'offre en accueil collectif, les micro-crèches seraient à l'origine de 6 300 nouvelles places (dont 5 700 seraient le fait de structures fixant librement la tarification appliquée aux familles). Le reste du parc de l'accueil collectif aurait créé 1 600 places en 2016. Par ailleurs, l'offre en garde à domicile aurait crû de 1 200 places et celle de l'école préélémentaire augmenterait de 3 000 places.

Une offre inégale sur le territoire

Selon les départements (http://data.caf.fir/dataset/taux-de-couverture-global), cette capacité d'accueil se situe, en 2015, entre 10 (Guyane) et 92 places (Haute-Loire) pour 100 enfants de moins de 3 ans. Sur le territoire métropolitain, l'ensemble des départements de Bretagne et des Pays de la Loire affiche des capacités théoriques d'accueil supérieures à 70 places pour 100 enfants de la classe d'âge concernée. En Île-de-France, Paris et les Hauts-de-Seine, avec respectivement 67 et 63 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, font état des capacités les plus élevées. Dans cette même région, les deux départements les moins bien couverts, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis, affichent des taux notablement inférieurs (respectivement 42 et 31).

¹ L'Observatoire, piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (Depp), la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (Ccmsa) et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss). Il est également doté d'un conseil scientifique.

Capacité théorique d'accueil par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans – données définitives 2015 et données provisoires 2016

	:	2015	2016 (provisoire)		Evolution	
Répartition de la capacité d'accueil par mode d'accueil « formel » (nombre de places)	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	2015/2016 de la capacité théorique (en points)	
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	795 700	33,1				
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)	428 500	17,8	436 400	18,5	+ 0,7	
dont micro-crèches	26 300	1,1	32 600	1,4	+ 0,3	
dont autres places	402 200	16,7	403 800	17,1	+ 0,4	
Écoles	93 300	3,9	96 300	4,1	+ 0,2	
Salarié(e) à domicile	41 600	1,7	42 700	1,8	+ 0,1	
Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil « formels »	1 359 100	56,6				

Sources ONaPE:

Cnaf (Sias – Mteaje de 2015 et 2016 et Fileas au 31 décembre 2015 et 2016), Ccmsa (31 décembre 2015 et calculs ONaPE), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2015 et calculs ONaPE), Acoss (dispositif centre Pajemploi au 2º trimestre 2015), Menesr Depp (constats de rentrée scolaire et démographie 2015-2016 et 2016-2017), Insee (estimations localisées de population 2016 et 2017).

Champ:

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Note:

Les données provisoires 2016 sont arrêtées en juillet 2017.

Capacité d'accueil du jeune enfant

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, l'offre est parfois approchée en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un(e) salarié(e) au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches fixant librement les tarifs appliquées aux familles.

Elle comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places peuvent ne pas combler tout à fait les besoins : ainsi les places à l'école, utilisées pour la tranche d'âge des 2-3 ans souvent à mi-temps, peuvent nécessiter un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper deux places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple).

Les données provisoires n'étant pas toutes disponibles à la date de la parution de la Lettre, l'ensemble des modes d'accueil ne sont pas décrits pour l'année 2016. Il est à noter que les places en accueil collectif ne relevant d'aucun financement de la branche Famille ont été estimées pour 2016.

Pour le détail de la méthodologie, on peut se reporter au rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance.



LE RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL

Le recours est mesuré par plusieurs indicateurs. Le dénombrement des familles et des enfants bénéficiaires des dispositifs de soutien financier existants est le premier d'entre eux (cf. tableau ci-dessous). Le second s'attache à recenser les heures d'accueil facturées aux familles utilisatrices dans les différents modes d'accueil. Il peut conduire à nuancer l'indicateur précédent.

Une diminution du nombre d'enfants couverts par une prestation réduisant le coût du recours à une assistante maternelle

En décembre 2016, plus de 610 000 familles et 635 000 enfants de moins de 3 ans recourent à un mode d'accueil « formel » individuel. Au sein de cette catégorie, plus de 9 enfants sur 10 sont gardés par un(e) assistant(e) maternel(le). On peut néanmoins noter que le nombre d'enfants et de familles couverts par ce mode d'accueil continue de diminuer légèrement (-1,0 %) : 5 900 enfants en moins y recourent entre décembre 2015 et décembre 2016. Inversement, le nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un(e) salarié(e) à domicile progresse (+3,0 %) sur la même période, soit 1 400 enfants de plus.

En 2016, 5 900 enfants supplémentaires en microcrèches percevant la prestation d'accueil du jeune enfant

En accueil collectif, le nombre d'enfants inscrits dans un établissement d'accueil bénéficiant d'une aide collective (Psu) est de 964 600 pour l'année civile 2015 dont 14 800 en micro-crèches appliquant le barème de tarification nationale (1,5 %), 53 800 en crèches familiales (5,6 %) et 896 000 dans les autres structures proposant un accueil collectif (92,9 %). Le recours aux Eaje dans lesquels les parents sont bénéficiaires d'une aide individuelle (Cmg) est moindre puisqu'il concerne 22 200 enfants en décembre 2015. Il continue toutefois à être en forte augmentation, porté par le développement des microcrèches fixant librement leur tarification dans la limite d'un plafond horaire (dénommées micro-crèches Paje). Ainsi, entre décembre 2015 et décembre 2016, ces dernières ont accueilli 5 900 enfants supplémentaires. À l'école, le nombre d'enfants présents au moment du constat de rentrée augmente : 93 300 en 2015 et 96 300 en 2016 (+3000).

Le recours aux modes d'accueil

Les fichiers statistiques de la Cnaf et de la Ccmsa permettent de dénombrer à une date donnée le nombre de familles et d'enfants bénéficiaires des différentes prestations relevant de leur régime. Ils offrent également la possibilité de connaître les caractéristiques de ces publics comme l'âge des enfants ouvrant droit à un complément de mode de garde (Cmg) ou le sexe du parent ayant réduit ou cessé son activité professionnelle pour garder son ou ses enfants dans le cadre du complément de libre choix d'activité (Clca) ou de la Prestation partagée (PreParE). Dans cette publication, les données font référence aux droits du mois de novembre pour le Cmg et de décembre dans les autres cas. Il convient de noter que la Ccmsa ne distingue pas les enfants accueillis en micro-crèches dans ses données statistiques.

Le Cmg versé à un prestataire est comptabilisé en accueil individuel en cas de recours à un(e) salarié(e) à domicile et en accueil collectif dans les autres cas (accueil familial ou micro-crèches).

Pour les Eaje relevant de la prestation de service unique (Psu), les fichiers statistiques de la Cnaf (fichiers Mneaje) fournissent un dénombrement annuel des enfants inscrits par équipement. Les caractéristiques de la structure sont connues (taille, type de gestionnaire, heures facturées...) mais pas celles de la famille bénéficiaire. Le dispositif de remontée de données statistiques Filoue qui est en cours de généralisation vise à fournir ces informations complémentaires.

À ce jour, il n'existe pas de statistiques sur le nombre d'enfants fréquentant les structures ne bénéficiant d'aucun financement d'une caisse d'Allocations familiales (Psu ou Cmg).

Les heures facturées en garde à domicile et assistant(e) maternel(le)s relevant d'un particulier employeur sont fournies par l'Acoss. Elles couvrent l'année civile. Pour cette présente édition, il n'a pas été possible de distinguer les heures facturées pour des enfants de moins de 3 ans de celles facturées pour des enfants de 3 à 6 ans.

Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation solvabilisant le recours à l'accueil individuel – décembre 2015 et décembre 2016

Nombre de familles/enfants de moins de 3	2015	2016		Évolution
ans couverts par un accueil « formel » individuel	Effectifs	Effectifs	Répartition	2015/2016
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers				
Familles	577 100	571 500	94%	- 1,0 %
Enfants	598 200	592 300	93%	- 1,0%
Salarié(e) à domicile (emploi direct ou prestatai	re)			
Familles	42 700	44 000	8%	3,0%
Enfants	46 600	48 000	8%	3,0%
Total – Familles	615 400	610 800	100 %	- 0,7 %
Total – Enfants	640 100	635 500	100%	- 0.7 %

Sources ONaPE:

Cnaf – Fileas et Ccmsa, données au 31 décembre 2015 et 2016

Champ:

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans couvert par un complément de mode de garde (Cmg) en cas de recours à un mode de garde « formel » individuel

Note:

La somme des pourcentages par type d'accueil est supérieure à 100 % car un enfant (une famille) peut être concerné(e) par plusieurs modes de garde « formels » individuels. Pour la même raison, les effectifs totaux sont inférieurs à la somme des effectifs par type d'accueil

Nombre d'enfants de moins de 3 ans couverts par un mode de garde « formel » en accueil collectif (hors structures sans financement de la branche Famille) – années 2015 et 2016

Nombre d'enfants de moins de 3 ans inscrits/recourants à un mode d'accueil collectif	2015	2016 (provisoire)
Enfants couverts par une aide collective (inscrits sur l'année civile)	964 600	
dont micro-crèches « prestation de service unique »	14 800	
Enfants couverts par une aide individuelle (accueillis en décembre)	22 200	28 100
dont micro-crèches « prestation d'accueil du jeune enfant »	21 500	27 400
Enfants fréquentant l'école au moment de la rentrée scolaire	93 300	96 300

Sources ONaPE:

Cnaf (Sias – Mteaje de 2015 et Fileas au 31 décembre 2015 et 2016), Ccmsa (31 décembre 2015 et 2016), Menesr Depp (constats de rentrée scolaire 2015 et 2016)

Champ:

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – Eaje couverts par un financement de la branche Famille.

Note:

En Eaje les enfants inscrits peuvent avoir entre 3 et 4 ans.

Portrait de parents usagers de microcrèches fixant librement les tarifs appliqués aux familles

Une étude menée par le cabinet Tmo pour la Cnaf au printemps 2017 auprès de 6 895 parents utilisateurs de micro-crèches fixant librement la tarification proposée aux familles permet d'esquisser leur portrait .Ce sont majoritairement des familles biparentales dont les deux conjoints exercent une activité professionnelle (71 %). Ils appartiennent aux catégories sociales moyennes et supérieures puisque 35 % sont des cadres ou professions libérales et 31 % ont un revenu supérieur à 4 500 euros net par mois. Ces familles ne sont pas particulièrement urbaines : seules 28 % d'entre-elles résident dans une commune de 50 000 habitants ou plus et 48 % dans une commune de moins de 10 000 habitants. En termes d'usage, l'utilisation de la micro-crèche sur un nombre réduit de jours, 1 ou 2 jours par semaine, concerne une minorité de familles, respectivement 4 % et 12 %. Elles sont 29 % à utiliser la micro-crèche 5 jours par semaine et 30 % à y recourir 4 jours. En nombre d'heures, la durée moyenne d'utilisation de la micro-crèche s'établit à un peu plus de 30 heures hebdomadaires avec des variations significatives selon le profil d'activité des familles : elle dépasse 33 heures pour les familles où les parents travaillent à temps plein. Elle oscille autour de 26 heures pour les familles dans lesquelles un parent au moins n'a pas une activité à temps plein.



Une diminution de l'ensemble des bénéficiaires d'un complément d'activité de 10 %

Les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur jeune enfant peuvent bénéficier d'un soutien financier versé par la branche Famille lorsqu'ils respectent des conditions d'activité antérieures suffisantes. Il s'agit du complément de libre choix d'activité (si leur benjamin est né avant le 1er janvier 2015) ou de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (s'il est né à compter de cette date).

En décembre 2016, 455 200 enfants de moins de 3 ans appartenant à 410 600 familles sont couverts par l'un de ces dispositifs. On peut noter une nette baisse du recours à ces prestations entre décembre 2015 et décembre 2016 (-10 %) en termes de familles ou d'enfants couverts. Cette tendance est plus marquée en cas de cessation totale d'activité (-12 %) ou d'activité professionnelle exercée au plus à mi-temps (-13 %). Elle est moins prononcée en cas d'activité comprise entre 51 et 80 % (-6 %).

Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par une prestation accompagnant la réduction ou l'arrêt d'activité professionnelle – décembre 2015 et décembre 2016

	2015	2016	Évolution
Nombre de familles bénéficiaires du Clca/PreParE	Effectifs	Effectifs	2015/2016
Selon la quotité travaillée par le parent bénéficiaire			
Sans activité	241 000	210 900	-12%
Activité ≤ égale 50%	35 900	31 300	-13%
Activité comprise entre 51-80%	173 400	163 800	-6%
Couples	4 900	4 700	-4%
Selon l'âge du benjamin			
0-23 mois	300 000	267 100	-11%
24-36 mois	154 900	143 100	-8%
36 mois et plus (adoption)	400	400	0%
Total – Familles	455 300	410 600	-10%
Total – Enfants	505 200	455 200	-10%

Sources ONaPE:

Cnaf- Fileas et Ccmsa, données au 31 décembre 2015 et 2016.

Champ:

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans couvert par un complément de libre choix d'activité (Clca) ou la prestation partagée d'éducation du jeune enfant (PrePaRE) ou familles ayant au moins un enfant de plus de 3 ans couvert par ces mêmes prestations dans le cadre d'une adoption.

La baisse du recours au complément d'activité est plus marquée pour les générations concernées par la création de la prestation partagée d'éducation du jeune enfant. Cette tendance est également plus forte parmi les familles ayant un benjamin de moins de 24 mois (-11 %) que parmi celles ayant un benjamin plus âgé (-8 %). Elle peut être mise en regard de la création de la prestation partagée d'accueil du jeune enfant (PreParE) qui concerne

tous les enfants de moins de 24 mois en décembre 2016 (et uniquement les enfants de moins de 12 mois un an plus tôt) et ne concerne pas encore les enfants plus âgés. Une analyse par génération (cf encadré page suivante) confirme que la réforme de 2015 du complément d'activité semble avoir eu un effet sur le nombre de familles bénéficiaires de ces prestations – accentuant la baisse du recours observée depuis 2007 – et sur la durée de leur recours.

L'activité des modes d'accueil : le nombre d'heures facturées

En 2016, pour l'ensemble des modes d'accueil donnant lieu à paiement, 1 952,2 millions d'heures auraient été facturées aux parents pour leurs enfants de moins de 6 ans (cf encadré méthodologique) : 58,9 % pour des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s directement par les familles, 37,8 % pour des Eaje

et 3,3 % pour de la garde à domicile par des familles particuliers employeurs. Entre 2015 et 2016, ce volume d'heures d'accueil serait stable (+ 0,5%). On note néanmoins des différences selon les modes d'accueil. Ainsi, le volume d'heures facturées diminuerait de -1,0 % chez les assistant(e)s maternel(le)s. En revanche, il progresserait de + 2,8 % en accueil collectif et de + 1,5 % en garde à domicile.

Nombre d'heures facturées aux familles pour des enfants de moins de 6 ans couverts par une prestation d'accueil individuel ou collectif-années 2015 et 2016

Nombre d'heures facturées sur l'année (en millions)	2015	2016 (provisoire)
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	1 161,1	1 149,8
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) bénéficiant d'un financement de la branche Famille	717,8	737,9
Salarié(e) à domicile	63,6	64,5
Total	1942,4	1 952,2

Sources ONaPE:

Cnaf (Sias – Mteaje de 2015 et 2016), Ccmsa (31 décembre 2015 et calculs ONaPE), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2015 et calculs ONaPE), Acoss (dispositif centre Pajemploi au 2° trimestre 2015), Menesr Depp (Constats de rentrée scolaire 2015-2016 et 2016-2017).

Champ:

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – modes de garde « formels » couverts par un financement de la branche Famille pour les enfants de moins de 6 ans.

Une baisse plus marquée du nombre de versements d'un complément d'activité pour les générations concernées par la PreParE

L'analyse par génération du nombre de versements d'un complément d'activité montre leur baisse pour les générations concernées par la PreParE. Dans le graphique ci-dessous, chaque courbe concerne une génération de familles ayant connu une naissance au cours d'une année civile N donnée (entre 2012 et 2017). Pour une génération, chaque point du graphique est égal au nombre de familles relevant du régime général ayant bénéficié d'un versement d'un complément d'activité de Clca/PreParE, du mois de janvier de l'année N au mois de décembre de l'année du troisième anniversaire de l'enfant (N+3).

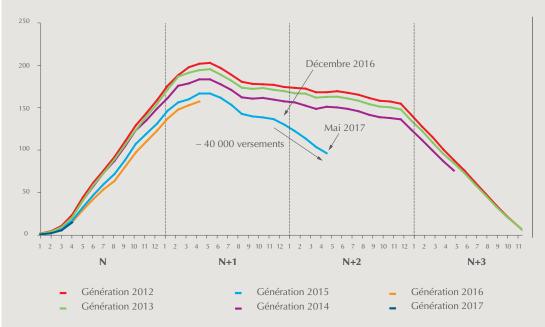
De façon schématique, pour les générations nées avant 2015, non concernées par la PreParE, le nombre de versements par mois a une forme en trapèze qui s'explique assez simplement : la première année les versements sont en hausse progressive au fur et à mesure des naissances de l'année, les deuxième et troisième années le nombre de versements se stabilise avec une légère décroissance liée aux sorties précoces du dispositif et la quatrième année correspond aux sorties progressives du dispositif du

fait de l'atteinte de l'âge limite des 3 ans de l'enfant.

Pour toutes les générations représentées, le recours au Clca/PreParE est en baisse d'une génération sur l'autre. Cet effet est particulièrement prononcé pour la génération 2015, première concernée par la mise en place de la PreParE. Il s'observe sur les deux premières années de versement pour lesquelles l'obligation de partage ne s'applique pas encore. Ainsi, fin décembre 2015, le nombre de versements pour les familles ayant accueilli un enfant en 2015 et relevant du régime général est en diminution de 15,9% par rapport au nombre de versements pour les familles ayant accueilli un enfant en 2014.

Par ailleurs, à partir de janvier 2017, date à laquelle l'obligation de partage commence à s'appliquer pour les enfants nés en janvier 2015, la baisse des versements s'accentue très fortement. Entre décembre 2016 et mai 2017, on constate une baisse de l'ordre de 40 000 versements pour la génération 2015 relevant du régime général largement supérieure à la baisse constatée un an auparavant pour la génération d'enfants nés en 2014.

Nombre de versements de Clca/PreParE par génération d'année de naissance du benjamin selon le mois et l'année de versement



Sources:

Cnaf - Fichiers statistiques mensuels Allnat, non consolidés (hors indus/rappels) janvier 2014 à mai 2017

Champ:

France entière (hors Mayotte) et Com de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles bénéficiaires du Clca ou de la PreParE.

Note:

En Eaje les enfants inscrits peuvent avoir entre 3 et 4 ans.

BRÈVES DE L'OBSERVATOIRE

En ce moment

L'ONaPE a lancé en 2016 **un appel à propositions de recherches qualitatives** portant sur l'activité des professionnel(e)s de la petite enfance : manières d'agir et de caractériser les aptitudes des enfants.

3 propositions ont été sélectionnées par le comité scientifique :

• Les professionnel(e)s de la petite enfance face à l'évaluation : quels modèles pour quelles prises en charge ? sous la direction d'Elsa Zotian, Laboratoire de sciences sociales appliquées (Lassa)

Il s'agit d'un projet de recherche ethnographique qui vise à documenter et analyser la manière dont les professionnel(le)s en petite section de maternelle évaluent et « perçoivent » les aptitudes des enfants dont le langage, la relation avec les pairs et l'autonomie.

• Les enfants vus par les professionnel(le)s de la petite enfance : manière de voir, manière d'agir, sous la direction d'Anne-Lise Ulmann, Centre de recherche sur le travail et le développement (Crtd), Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

La recherche propose de comprendre comment l'action des professionnel(le)s de la petite enfance (CAP petite enfance et diplôme d'auxiliaire de puériculture), s'ajuste – en situation – selon les attributions de caractéristiques portées sur les enfants. Le projet s'intéresse aussi en retour au processus par lequel les enfants en viennent à se conformer à ces catégories et représentations des professionnels.

• Rapport au travail et rapport aux enfants chez les professionnel(le)s de la petite enfance, sous la direction de Pauline Seiller, Centre d'étude et de recherche sur les risques et vulnérabilités, (Cerrev) Université de Caen

La recherche vise à saisir la diversité des pratiques de travail des professionnel(le)s exerçant dans des crèches et à domicile et d'appréhender leur rapport au travail. L'accent est mis sur la fabrication des identités professionnel(le)s.

En 2017, un appel à études et un groupe de travail ont été lancés pour analyser les raisons de la baisse du recours aux prestations permettant l'interruption ou la diminution d'activité professionnelle pour s'occuper des enfants en bas âge. Les résultats sont attendus pour mi-2018

Est paru

Dossier « Exercice de la paternité et congé parental en Europe », coordination Boyer D., Revue des Politiques Sociales et Familiales, Cnaf, n° 122.

Dossier « Les modes d'accueil des jeunes enfants : des politiques publiques à l'arrangement quotidien des familles », coordination Le Pape M.-C., Bellidenty J., Lhommeau B. et Raynaud E., Revue française des affaires sociales, Drees, n°2017-2, juillet 2017.

Dossier « L'évolution récente des modes d'accueil : analyse de la période 2008-2015 », Bérardier M., Laporte C. et Nicolas M., Dossier d'études Cnaf, n° 192, 2017.

À paraître

L'accueil du jeune enfant en 2016. Ce 13^e rapport de l'Observatoire national de la petite enfance établit un état des lieux de l'offre et du recours aux différents modes d'accueil, analyse les évolutions et établit un focus sur la garde par les grands-parents et les usagers des micro-crèches.

http://www.caf.fr/presse-institutionnel/etudes-et-statistiques/ observatoire-national-de-la-petite-enfance/rapport-annuel-del-observatoire

Boyer D., Crépin A., 2017, Baromètre d'accueil du jeune enfant 2017, L'e-ssentiel.

Crépin A., Hillairet D., 2017, Unterreiner A., L'usage des microcrèches , *L'e-ssentiel*.

Directeur de la publication : Daniel Lenoir

Directeur délégué de la publication : Bernard Tapie

Rédactrice en chef : Danielle Boyer Contact : danielle.boyer@cnaf.fr















